

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteur.e.s : Françoise BOUJARD et Jean-Marc CLERY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Schéma directeur immobilier des lycées
Prolongation de la réalisation du plan d'actions sur 2021
Point d'étape du plan d'actions 2019-20 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sur 30 chantiers en cours dans les lycées, pendant la période de confinement, 27 ont subi des retards de livraison estimés, dans une première approche à 98 mois cumulés. Les surcoûts sont évalués aujourd'hui à près de 4 M€. De plus, les nombreuses interventions sur du bâti, souvent très ancien, nécessitent un délai de réalisation parfois difficile à estimer et complexifie les chantiers avec de la présence d'amiante ou la nécessité d'effectuer des aménagements en présence de radon ou pour la mise en sûreté. Enfin, la complexité ou l'ampleur de certains projets nécessite aussi beaucoup de concertation pour répondre aux besoins des acteurs et lycéen·nes des établissements en tenant compte des réformes et des nouveaux modes d'enseignement. Un travail de réflexion avec le rectorat, des proviseurs, des experts en bâtiment, des constructeurs conduira en 2021 à présenter un nouveau référentiel de construction du « lycée de demain ».

Le nombre de projets réalisés sur 2019-20 est cependant largement supérieur à celui prévu : 454 projets réalisés pour 429 projets inscrits au plan d'actions 2019-20, avec un effort important, conformément aux engagements, sur les lycées en axes 1, 2 et 8 : 225 opérations (dont 51 opérations non prévues) ont été livrées ou sont en cours de travaux, et 204 (dont 48 opérations non prévues) sont en phase d'étude ou de programmation.

Compte tenu de ce contexte, le Conseil régional propose de poursuivre le programme de travaux du Plan d'actions 2019-2020 sur l'année 2021. Les crédits octroyés pour 2021 seront votés à la session de décembre.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER a déjà souligné le niveau remarquable (100%) de réalisation des crédits mandatés en 2019. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, le CESER comprend que pour 2020 tous les travaux prévus n'aient pu être réalisés et que le plan ait pris du retard. Il apprécie la volonté du Conseil régional de garder les objectifs prévus dans le plan d'action, ce dont il s'était inquiété dans son avis de juillet 2020 sur le Budget supplémentaire. Le CESER restera attentif à ce que le futur budget qui sera voté en décembre 2020 permette effectivement d'atteindre les objectifs fixés pour 2022. Le maintien du niveau d'engagement sur le programme immobilier des lycées est d'autant plus important pour la période qui s'ouvre que ce plan participe au dynamisme de l'économie régionale puisque les entreprises bretonnes en bénéficient pour environ 75 % (soit 70 M€ en 2019).

Pour autant, si les réalisations prévues à l'horizon 2021-2022 sont inchangées par rapport à la programmation initiale, le CESER rappelle qu'à cette date, seuls 15 % des lycées auront fait l'objet de travaux d'importance, et 4 seulement pourront être considérés comme effectivement rénovés.

Le CESER note que le document fait état de 429 projets inscrits au plan d'action 2019-2020, mais le document de décembre 2018 mentionnait 473 projets pour celui-ci. Avec 454 projets réalisés le rythme est donc bon mais sans

être largement au-delà de ce qui avait été prévu. S'agissant des 99 nouveaux projets qui ont dû être ajoutés et réalisés dans la période essentiellement sur les axes 1, 2 et 8, le CESER observe que 60% relèvent de l'axe 8 (assurer le maintien des sites), ce qui montre la nécessité de réaliser le plus rapidement possible ce schéma si l'on ne veut pas voir ces actions d'urgence se multiplier. Il note également que 15 % de ces opérations d'urgence concernent la mise en accessibilité ou en sécurité des établissements, ce qui est significatif.

Le CESER apprécie la clarté des indicateurs fournis. Cependant, comme il l'avait demandé dans son avis sur le SDI de 2017, il aimerait avoir également des informations sur l'état des réseaux dans les lycées et le nombre de travaux effectués dans ce domaine qui n'apparaissent pas clairement dans les différents axes.

Concernant le Plan énergie lycée, le CESER, comme il l'a noté dans son avis sur le RAP 2019, s'inquiète de l'avancement des audits énergétiques : la réalisation de 13 audits (sur les 25 prévus en 2020) pour 115 lycées semble insuffisante au regard des ambitions affichées par la Région.

Le CESER s'inquiète également du retard pris sur l'Agenda d'accessibilité programmée voté en octobre 2015 qui était lui-même déjà en retard par rapport à la loi.

Le point d'avancement du Schéma directeur immobilier de juin 2018 annonçait la mise en place dans chaque établissement relevant de l'axe 1 de comités de pilotage ouverts à l'ensemble de la communauté scolaire, ce que la CESER appréciait. Il aimerait avoir des informations sur le fonctionnement effectif de ces comités et sur leur articulation avec le dispositif de réflexion académique sur le nouveau référentiel de construction du lycée de demain. A ce stade les instances de représentation des personnels de l'académie n'ont pas été informées de la démarche.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Schéma directeur immobilier des lycées - Prolongation de la réalisation du plan d'actions
sur 2021 - Point d'étape du plan d'actions 2019-20

Nombre de votants : 93

Ont voté pour l'avis du CESER : 93

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité